

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 24 juin 2019**

-----

L'an **deux mil dix-neuf**, le **vingt-quatre juin** à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, Mme Evelyne BOURLIER, M. Michel MARY, M. Marcel GESNE et M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absents excusés : M. Kévin FOUQUET, Mme Nathalie LUREAU, M. Arnaud POITRIMOL.

Absent : M. Alain HOYAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Fred CROUZILLARD

Ordre du jour :

- + Approbation du compte rendu du 27 mai 2019,
- + Budget annexe Station-service :
  - Décision modificative n° 1,
  - Emprunt,
  - Demande(s) de subvention (Conseil Départemental, ...),
  - Lancement consultation pour approvisionnement de carburants,
- + Budget commune : décision modificative n° 2,
- + Convention avec la Cdc pour centre aéré juillet 2019,
- + Demande de fonds de concours à la Cdc,
- + Composition conseil communautaire 2020,
- + Fiscalité professionnelle : délibération à annuler suite transfert Cdc,
- + Informations et questions diverses.

**1- Approbation du compte rendu du 27 mai 2019 :**

Pas d'observation – le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2- Budget annexe Station-service :**

– **Décision modificative n°1 :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, l'inscription des crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chap 70 Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	Chap 011 Charges à caractère général	300,00 €
		Chap 66 Charges financières	1 000,00 €
		Chap 023 Virement à la section d'inv	1 700,00 €
TOTAL	<b>3 000,00 €</b>	TOTAL	<b>3 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chap 13 Subventions d'investissement	- 90 383,00 €	Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	1 700,00 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	59 000,00 €	Chap 23 Immobilisations en cours	- 31 383,00 €
Chap 021 Virement de la section de fonct	1 700,00 €		
TOTAL	<b>- 29 683,00 €</b>	TOTAL	<b>- 29 683,00 €</b>

<b>Présents :</b> 7	<b>Votants :</b> 7	<b>Pour :</b> 7	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

– **Emprunt :**

Le Conseil mandate le Maire à l'effet de solliciter des propositions de financement pour la souscription d'un emprunt de 100 000 €.

– **Demande(s) de subvention (Conseil Départemental, ...) :**

Mme le Maire informe les conseillers que l'Etat soutient le projet de création d'une station-service par l'attribution d'une subvention DETR annoncée à 75 000 €.

Elle rappelle que cet investissement s'inscrit totalement dans le cadre de la poursuite de la dynamisation de la commune mais aussi du rapprochement et du maintien de l'activité commerciale en zone rurale.

La dépense est estimée à 434 687 €.

Le Conseil Départemental apporte son soutien au commerce en zone rurale.

Les conseillers considèrent que la création d'une station-service permettra à la population St Germinoise de se ravitailler sur place, ainsi elle n'aura plus la nécessité de rejoindre une grande surface pour s'approvisionner en carburant. La création de ce service de proximité ne pourra qu'inciter les habitants à réduire leurs déplacements en s'approvisionnant dans les commerces du centre bourg.

Le Conseil Municipal sollicite le soutien du Conseil Départemental.

Le plan de financement est validé comme suit :

- DETR :	75 000 €
- Conseil Départemental :	10 000 €
- Emprunt :	100 000 €
- Fonds libres :	249 687 €

<b>Présents :</b> 7	<b>Votants :</b> 7	<b>Pour :</b> 7	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

– **Lancement consultation pour approvisionnement de carburants :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation pour fourniture de carburants sous la forme de la procédure adaptée.

<b>Présents :</b> 7	<b>Votants :</b> 7	<b>Pour :</b> 7	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

**3- Budget commune : décision modificative n° 2 :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, l'inscription des crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chap 73 Impôts et taxes	- 813,00 €	Chap 67 Charges exceptionnelles	7 411,00 €
Chap 77 Produits exceptionnels	520,00 €	Chap 014 Atténuation de produits	450,00 €
		Chap 023 Virement à la section d'investissement	- 8 154,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 293,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 293,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	450,00 €	Chap 20 Immobilisations incorporelles	240,00 €
Chap 13 Subventions d'investissement	1 780,00 €	Chap 23 Immobilisations en cours	- 6 164,00 €
Chap 040 Op d'ordre de transfert entre section	- 2 000,00 €		
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €		
Chap 021 Virement de la section de fct	- 8 154,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 924,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-5 924,00 €</b>

<b>Présents :</b> 7	<b>Votants :</b> 7	<b>Pour :</b> 7	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

**4- Convention avec la Cdc pour centre aéré juillet 2019 :**

Depuis plusieurs années déjà la Cdc organise un centre de loisirs à St Germain à destination des 3/12 ans.

Une convention a été signée le 04 juillet 2016 pour une mise à disposition des locaux de l'ancienne école (dont préau et terrain enherbé), de la salle de restauration ainsi que des équipements sportifs et de loisirs rue du Stade.

Cette année le centre sera ouvert du 08 au 26 juillet.

## 5- Demande de fonds de concours à la Cdc :

Mme le Maire informe les conseillers que la Cdc a décidé, lors de sa réunion du 06 juin dernier, de renouveler l'aide apportée aux communes pour tout investissement via un fonds de concours. Celui-ci est réservé aux communes de moins de 800 habitants et l'aide maximale a été fixée à 2 000 €.

Mme le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Cdc pour la réalisation d'un nouveau terrain de pétanque qui sera situé rue du Stade.

La délibération sera prise lors d'un prochain Conseil, lorsque le choix de l'entreprise sera effectué et le plan de financement validé.

## 6- Composition conseil communautaire 2020 :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions du VII de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et en prévision du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020, le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 31 août 2019, sur la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le nombre de sièges et leur répartition peuvent être établis selon deux modalités :

- Par application des dispositions de droit commun prévu aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT,
- Par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du CGCT pour les Communautés de Communes.

Actuellement, le Conseil Communautaire est composé de 41 conseillers (répartition légale). Pour la commune de Saint Germain de la Coudre, le nombre de délégués s'élève à 2.

Par délibération du 06 juin 2019, le Conseil Communautaire a validé la composition du Conseil Communautaire en 2020 selon la répartition de droit commun, fixant ainsi le nombre de délégués communautaires à 37.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'opter pour l'application des dispositions de droit commun, ce qui portera le nombre de conseillers communautaires à 37, dont 2 pour la commune de Saint Germain de la Coudre.

<b>Présents :</b> 7	<b>Votants :</b> 7	<b>Pour :</b> 7	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## 7- Fiscalité professionnelle – délibération à annuler suite transfert Cdc :

A la suite du passage de la Communauté de Communes au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), le Conseil Municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle, à savoir :

⇒ CFE/CVAE – Exonérations :

- Création d'entreprises (art. 1464 B art. 44-6) – délibération prise le 21/03/1990
- Reprise d'ent. indus. en difficulté (art. 1464 B art.44-7) – 21/03/1990
- Création ou reprise d'ent. indus. en difficulté (art.1464 B & 44-15) – 21/03/1990
- Médecins (art. 1464 D du CGI : communes <2000 habitants) – 12/04/1999
- Auxiliaires médicaux (art. 1464 D du CGI : communes <2000 habitants) – 12/04/1999

<b>Présents :</b> 7	<b>Votants :</b> 7	<b>Pour :</b> 7	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## 8- Informations et questions diverses :

- Un permis de construire modificatif pour le bâtiment bois situé 7 rue Germaine de Courson sera déposé prochainement.
- Mme le Maire informe de la reprise des cours de zumba par l'association « Bougé Bougé » en septembre prochain. Ces cours auront lieu comme auparavant le lundi soir pendant 1 h mais avec un cours supplémentaire réservé aux enfants qui sera donné de 18 h à 18 h 45. Elle demande donc aux conseillers de se

prononcer sur le tarif à facturer sachant que par délibération du 01/09/2014 il avait été fixé à 15 € l'heure d'utilisation de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à 25 € (pour 1 h 45) l'utilisation hebdomadaire de la salle des fêtes par cette association.

<b>Présents :</b> 7	<b>Votants :</b> 7	<b>Pour :</b> 7	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

- Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 et sera réalisé par Mmes Grignon et Chaplain, agents de la commune.

*La séance est levée à 22 h.*

*Vu pour être affiché le 02 juillet 2019.*

*Conformément au Code Général des  
Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*

*Danièle MARY*